

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 807

présenté par

M. Lefèvre, M. Labaronne, Mme Boyer, Mme Métayer et M. Rousset

---

## ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« deux »,

le mot :

« sept ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rallonger à une semaine le délai de réflexion minimal.